



Madame la présidente

Ambition et anticipation : voilà deux termes que le SCSFIP souhaite mettre en exergue aujourd'hui en ce début de CAP de mouvement comptable.

Ambition tout d'abord : le SCSFIP souhaite porter et vous retranscrire les attentes des cadres supérieurs de cette maison qui viennent de nous faire confiance lors des élections du 6 décembre dernier.

Car Mme la présidente, avec la majorité absolue des suffrages exprimés sur les CAP 1 et 2, c'est bien le SCSFIP, syndicat jeune, ambitieux pour ses mandants et totalement autonome, qui sera devant vous pendant les 4 prochaines années.

Le SCSFIP sera donc légitime à porter la parole des cadres supérieurs de notre maison et c'est avec cette réalité que la direction générale devra composer.

Anticipation ensuite : dans un contexte de fortes mutations (réforme de la fonction publique, évolutions des métiers, transformation numérique), il est primordial de préserver le « pacte managérial ». Or, divers indices nous montrent qu'il se fissure de plus en plus.

Comme nous vous l'avons souvent indiqué, les cadres n'ont pas peur de l'avenir, ne sont pas repliés sur eux-mêmes, leurs doutes viennent aujourd'hui des méthodes de conduites de projets de la direction générale.

Il ne peut y avoir de transformations d'organisation sans engagement de réflexions RH, et nous le répétons : sans anticipation.

Or, si anticipation il y a, nous ne la voyons pas. Prenons deux 2 exemples :

- le projet de la géographie revisitée tout d'abord : il doit être construit théoriquement en faisant abstraction du volet RH aussi bien pour les agents que pour les cadres. Pour le SCSFIP, le risque est grand de voir l'émergence « d'usines à gaz » départementales qui, *in fine*, ne pourront être mises en œuvre faute d'implication initiale de tous les agents de la DGFIP
- le chantier sur les agences comptables ensuite : nous n'y sommes pas opposés de prime abord, cela pourrait être une évolution envisageable notamment si cela correspond à une véritable aspiration des collectivités locales. Pourquoi ne pas en profiter pour valoriser le savoir-faire et l'expérience des cadres de la DGFIP dans la gestion des fonds publics de l'État ou des collectivités locales ? Que constatons-nous dans l'amendement du PLF 2019 ? que tout le monde est mis sur un pied d'égalité, laissant croire que cette fonction peut être exercée par n'importe quel fonctionnaire, peu importe son parcours ou ses compétences... Dans ce contexte d'évolution organisationnelle et en complément de la plus grande autonomie offerte aux collectivités locales, la Direction Générale avait une opportunité

exceptionnelle de faire reconnaître les acquis et les compétences de ses cadres qui apparaissent certainement les plus aptes à occuper les fonctions d'agents comptables. Quelle occasion manquée ! Nous le considérons comme un choix politique et dogmatique sans aucune anticipation RH.

Vos cadres sont gestionnaires d'équipes, au cœur des relations de travail, relais des axes stratégiques, pourquoi ne pas leur faire confiance ?

Le resserrement du réseau va être une réalité au cours des prochaines années. Le SCSFIP considère qu'il faut, dès maintenant et en parallèle des réorganisations, ouvrir le chantier des parcours des carrières. Les parcours de demain ne seront plus ceux d'aujourd'hui, vous le savez, nous le savons, alors pourquoi attendre en laissant vos cadres dans le brouillard ?

Nous sommes prêts à participer à un chantier ambitieux de parcours rénovés dans la sphère administrative. Soyons convaincus collectivement de la nécessité de reconnaître les compétences et de les valoriser pour que chacun y trouve son compte.

Encore une fois, le SCSFIP considère qu'une carrière ne se résume pas à une rémunération mais à une progression dans la prise de responsabilité dans les emplois occupés et à une juste reconnaissance de l'engagement.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une **CAP qui concerne les postes comptables** et le SCSFiP déplore les attaques récentes subies de nuit sur des sites accueillant des structures comptables d'autant que sur certains d'entre-eux des logements de fonction étaient habités. Les conséquences de ces attaques auraient pu être désastreuses. À ce titre, dans cette période agitée, il convient également de souligner la mobilisation de tous les cadres des directions locales pour assurer la protection des agents et des sites de la DGFIP en lien étroit et permanent avec les préfets.

En ce qui concerne le présent mouvement, il est évident qu'il se trouve impacté de manière sensible par le resserrement du réseau. Les règles que vous avez une nouvelle fois modifiées vont vite être frappées d'obsolescence ; cela est d'autant plus vrai que la justice administrative vient d'invalider un certain nombre de ces règles de gestion que le SCSFIP a toujours refusé.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous indiquer votre position sur le sujet des promotions sur place ?

Au final, comptez-vous maintenir ces règles aberrantes, véritables "usines à gaz" en termes de gestion ?

Mutations prioritaires, mutations, promotions en quota, PSP en quota, PSP hors quotas, postes sensibles (dont les critères restent pour le moins nébuleux), maintiens sans promotion !!! quelle chance pour vos services que le mouvement soit annuel !!!

Deux constats sur le projet examiné aujourd'hui :

- sur le mouvement HEC : il appelle de la part du SCSFiP une observation de fond. Lors de la dernière CAP du 27/09, le chef de service a présenté un document intitulé « Points de repères » où il est indiqué « qu'une clarification des principes de gestion de l'encadrement s'impose pour donner ou redonner aux cadres des repères dans la gestion du corps ».

Nous avons à maintes reprises souligné que les cadres souhaitent de la visibilité sur les parcours de carrière. Clairement, pour le SCSFIP, ce document allait dans le bon sens. Il est donc regrettable que moins de 3 mois après, la direction générale n'applique pas les principes annoncés, accentuant le sentiment de nos collègues de voir des règles ou des doctrines qui évoluent au gré des situations.

En effet, le schéma présentant les déroulements de carrière possibles montre très précisément que la période de promotion HEC intervient post-période de promotion AGFiP. L'affectation au SPF de Lille 3 d'un AFIP avant l'examen de son tableau pour la sélection contrevient de manière évidente à cette règle alors que des collègues à la fois plus anciens dans le grade et plus âgés souhaitaient rejoindre ce poste.

- sur les affectations d'IP administratifs sur postes comptables : comment expliquer un si faible nombre de collègues intégrant la filière comptable sur postes indicés notamment ? Il paraît évident que les IP sont les grands perdants des règles en vigueur.

Pour toutes ces raisons, Mme la présidente, il nous paraît urgent d'ouvrir un grand chantier "carrières".

Les élections viennent de confirmer que nos collègues se reconnaissent dans le positionnement du SCSFiP et dans nos constats : manque de visibilité, dégradation des perspectives de promotions, mouvements sclérosés, manque général d'informations, d'accompagnement, défaut de dialogue social ou de dialogue tout court...

Nous formons le vœu que la Direction générale ne reste pas sourde à l'appel de ses cadres qui se sont exprimés lors des dernières élections. Sachez que nous sommes ouverts au dialogue, que nous nous voulons constructifs dans le contexte de réformes à venir mais que nous sommes et serons toujours vigilants sur la dégradation des conditions de travail et sur l'absence totale de considérations quant à la fin des détachements CSC.

Pour terminer sur un sujet pragmatique, mais important en termes de dialogue social, nous réitérons nous souhait de recevoir les documents de CAP dans des délais nous permettant de les exploiter dans de meilleures conditions.

Nous vous le rappelons très solennellement Mme la présidente et les cadres supérieurs de notre maison avec nous : rien ne pourra **bien** se faire sans eux !!

Bien évidemment, nous remercions l'ensemble des collègues du bureau RH-1B pour la qualité de leur travail et leur implication jusqu'au tout dernier moment.